



HAL
open science

Le détachement comme planche de salut ? Le recours à la main-d'œuvre étrangère dans la construction navale

Sara Casella Colombeau, Claire Flécher, Jean-Marie Pillon, Daniel Veron,
Claire Vivés

► To cite this version:

Sara Casella Colombeau, Claire Flécher, Jean-Marie Pillon, Daniel Veron, Claire Vivés. Le détachement comme planche de salut ? Le recours à la main-d'œuvre étrangère dans la construction navale. *Migrations Société*, 2022, Migration et travail détaché en Europe, 190 (4), pp.29-46. 10.3917/mi-gra.190.0029 . hal-04044220

HAL Id: hal-04044220

<https://hal.science/hal-04044220>

Submitted on 14 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Ceci est une version « Auteurs » de l'article paru dans
Migrations société, 2022/4 (N° 190), p. 29-46. DOI :
10.3917/migra.190.0029*

Le détachement comme planche de salut ? Le recours à la main-d'œuvre étrangère dans la construction navale

Sara Casella Colombeau *, Claire Flécher **
Jean-Marie Pillon ***, Daniel Veron ****, Claire Vivès *****

Résumé¹

À partir d'une enquête de terrain réalisée dans l'un des derniers bastions de l'industrie navale française, à Saint-Nazaire, cet article réinscrit le recours aux travailleurs détachés dans une sociohistoire de la construction navale. Depuis les années 2000, la gestion de la main-d'œuvre aux

* Politiste, maîtresse de conférences à l'Université Grenoble Alpes, Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie (ILCE4A), affiliée à l'Institut convergences migrations.

** Sociologue, maîtresse de conférences à l'Université Lumière – Lyon 2, Centre Max Weber.

*** Sociologue, maître de conférences à l'Université Paris Dauphine, Institut de recherches interdisciplinaires en sciences sociales (IRISSO).

**** Sociologue, maître de conférences à l'Université de Caen, Centre de recherches risques et vulnérabilité (CERREV), affilié à l'Institut convergences migrations.

***** Sociologue, ingénieure de recherche au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE), Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET).

1. Les auteurs aimeraient remercier chaleureusement Pauline Seiller et Anouk Flamant pour leur relecture méticuleuse des versions initiales de cet article ainsi que les coordinateurs du dossier et les membres du comité de lecture de *Migrations Société* pour leurs conseils avisés au cours du processus de révision du texte. L'enquête sur laquelle s'appuie cet article a bénéficié du soutien de l'Institut convergence migrations.

Chantiers de l'Atlantique² est marquée par le recours croissant à la main-d'œuvre étrangère, favorisé par le développement de la sous-traitance internationale en chaîne. Aujourd'hui, le détachement est un rouage structurel de l'organisation des chantiers et il constitue même, de l'avis de certains acteurs patronaux et politiques, la planche de salut des chantiers de Saint-Nazaire. À la croisée d'une analyse des changements productifs, de l'organisation du travail et des modalités de recours à la main-d'œuvre étrangère sur les chantiers, notre enquête, qui a démarré à l'automne 2020, contribue à la compréhension des transformations des politiques d'immigration de travail en France et en Europe. Le détachement, conséquence et condition d'un recours structurel à la sous-traitance dans l'industrie, relève pleinement d'une forme de « délocalisation sur place ». Ce cas interroge les propriétés spécifiques de cette forme de mobilisation d'une main-d'œuvre étrangère par rapport à des formes plus canoniques de la migration de travail, au regard notamment de la place de la régulation étatique et de la capacité des employeurs à contrôler la mobilité du travail.

Mots-clés : Enquête, France, industrie, Loire-Atlantique, main-d'œuvre étrangère, politique migratoire, Saint-Nazaire

Dans la ville de Saint-Nazaire, dans le département de la Loire-Atlantique, la marque du détachement est palpable, du ballet des minibus immatriculés aux quatre coins de l'Europe à la multitude de langues que l'on entend dans les rues et les commerces. Et pour cause : entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} juin 2019, pour ce territoire, 41 566 détachements de salariés

2. Chantier naval situé à Saint-Nazaire, les Chantiers de l'Atlantique sont une entreprise de construction maritime et de services aux flottes et l'un des leaders mondiaux sur le marché des navires hautement complexes et des installations offshore.

ont été déclarés, ce qui correspond à la présence de 20 056 salariés uniques (un salarié pouvant être détaché plusieurs fois sur la période), employés essentiellement en tant qu'ouvriers³. Le recours au détachement est très courant dans le bassin nazairien du fait de la présence de chantiers navals mais aussi d'une partie de l'assemblage des avions de ligne Airbus et de la raffinerie de Donges.

Afin de comprendre comment la sous-traitance internationale s'est banalisée dans la construction navale à Saint-Nazaire, l'histoire des modèles productifs successifs est éclairante, notamment si on la relie à celle des politiques de recours à une main-d'œuvre étrangère. À cet égard, les chantiers navals présentent une certaine spécificité. À l'inverse de la majorité des bastions de la grande industrie⁴, ils ont peu fait appel à la main-d'œuvre étrangère, notamment coloniale et postcoloniale, après la Seconde Guerre mondiale⁵. Toutefois, l'activité industrielle a impliqué un élargissement géographique du recrutement. Celui-ci se déroule suivant un mouvement centrifuge qui élargit sans cesse les bassins de recrutement de la main-d'œuvre, notamment du fait de l'activité cyclique des chantiers navals et de la forte combativité syndicale dans le bassin nazairien⁶. L'élargissement s'est d'abord effectué vers les campagnes

3. Source : base de données administratives du Système d'information sur les prestations de services internationales (SIPSI), calcul effectué par les auteurs.

4. NOIRIEL, Gérard, *Immigrés et prolétaires. Longwy, 1880-1980* (1^{ère} édition), Paris : Presses universitaires de France, 1984, 400 p. ; PITTI, Laure, "Catégorisations ethniques au travail. Un instrument de gestion différenciée de la main-d'œuvre", *Histoire & mesure*, vol. 20, n° 3-4, 2005, pp. 69-101 ; PERDONCIN, Anton, *Des Marocains pour fermer les mines. Immigration et récession charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais (1945-1990)*, Thèse de doctorat en sociologie, Cachan : Université Paris-Saclay, 2018, 620 p. ; GAY, Vincent, *Pour la dignité. Ouvriers immigrés et conflits sociaux dans les années 1980*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2021, 328 p.

5. RÉAULT, Jacky, "Les Trente glorieuses de la CGT nazairienne et les aléas de la mondialisation", *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 102, n° 3, 1995, pp. 163-188.

6. ROINSARD, Nicolas, "Entrer aux Chantiers : les transformations de la socialisation professionnelle et des rapports intergénérationnels aux Chantiers de l'Atlantique (1950-2005)", *Sociologie du travail*, vol. 54, n° 2, avril-juin 2012, pp. 197-216.

angevine et vendéenne, puis au-delà au niveau national et international. Le détachement s'inscrit dans une histoire longue de recherche de travailleurs « *exogènes* »⁷, réputés moins coûteux et plus dociles dès lors qu'ils sont étrangers au monde ouvrier et/ou extérieurs au bassin d'emploi.

Cette mobilisation d'une main-d'œuvre exogène est classique dans le fonctionnement de l'activité industrielle⁸. Le détachement — ou prestation de services internationale (psi) — parce qu'il consiste, à travers la sous-traitance à une entreprise étrangère, à déterritorialiser la relation salariale⁹, relève pleinement d'une forme de « *délocalisation sur place* »¹⁰. Il s'agit ici d'analyser le travail détaché tel qu'il s'inscrit dans des dynamiques productives propres aux chantiers navals de Saint-Nazaire. Comprendre ce mode de mobilisation de la main-d'œuvre implique de saisir l'environnement productif des chantiers navals, où la majeure partie de la production a été externalisée. En ce sens, le détachement relève de la dynamique d'allongement des

7. MOULIER BOUTANG, Yann, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris : Presses universitaires de France, 1998, 790 p.

8. MARIE, Claude-Valentin, "A quoi sert l'emploi des étrangers ?", in : FASSIN, Didier ; MORICE, Alain ; QUIMINAL, Catherine (sous la direction de), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris : Éd. La Découverte, 1997, pp. 145-175.

9. Bien que la directive européenne qui encadre le détachement prévoit un "noyau dur" de dispositions devant relever de la législation du pays où le travail s'effectue (notamment salaire minimum, périodes maximales de travail et minimales de repos, règles de sécurité, santé et hygiène au travail), plusieurs éléments du droit du travail et du droit social relèvent en effet toujours du pays dans lequel l'entreprise prestataire est immatriculée, en particulier le niveau de cotisation sociale.

10. TERRAY, Emmanuel, "Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place", in : BALIBAR, Étienne ; CHEMILLIER-GENDREAU, Monique ; COSTA-LASCoux, Jacqueline ; TERRAY, Emmanuel (sous la direction de), *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris : Éd. La Découverte, 1999, pp. 9-34 ; JOUNIN, Nicolas, "Des sans-papiers locaux à la sous-traitance internationale. Trajectoire d'un métier du bâtiment : le ferrailleur", in : MORICE, Alain ; POTOT, Swanie (sous la direction de), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Paris : Éd. Karthala, 2010, pp. 69-91.

chaînes de sous-traitance qui caractérise aujourd'hui les organisations productives industrielles¹¹.

Dans le bassin nazairien, le détachement intervient dans le cadre du recours à des entreprises sous-traitantes étrangères. Ces dernières opèrent avec leurs équipes constituées dans le pays d'origine. À Saint-Nazaire, le travail détaché est donc indissociable de la sous-traitance. Jamais employeur direct, le donneur d'ordre (*les Chantiers de l'Atlantique*, dans notre cas d'étude) ne disparaît cependant pas de l'équation puisque l'organisation de la production repose sur des formes étroites de contrôle des sous-traitants. L'intensification de la contrainte marchande — par la mise en concurrence des sous-traitants et donc la baisse des prix — est ainsi un des facteurs déterminants du développement du détachement dans le bassin d'emploi de Saint-Nazaire.

À partir d'un terrain réalisé à partir de l'automne 2020 (et encore en cours) dans l'un des derniers bastions de l'industrie navale française, à Saint-Nazaire, cet article s'interroge sur les modalités de recours au travail détaché dans le secteur de l'industrie navale au croisement d'une sociologie de l'économie, du travail et des migrations. À première vue, expliquer le recours au détachement pourrait être simple : sous ce régime, le prix de la main-d'œuvre est moindre. Toutefois, comme dans le cas de l'intérim¹², l'intérêt financier du travail détaché est loin d'épuiser l'ensemble des raisons pour lesquelles il est mobilisé.

En nous appuyant sur une enquête réalisée auprès des acteurs économiques et politiques du territoire nazairien qui sont mobilisés de près ou de loin par la construction navale

11 . En 2015, l'Organisation mondiale du commerce notait que 49 % des échanges internationaux se faisaient dans le cadre des chaînes de valeur mondiales (échanges intra-firmes du fait de la sous-traitance internationale). Voir : ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *Statistiques du commerce international 2015*, Lausanne : OMC, décembre 2015, 170 p.

12. LAPOIRE, Mireille, *Travail temporaire, marché durable : le travail intérimaire en France*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Cachan : École normale supérieure, 2007, 593 p.

(cf. encadré méthodologique ci-dessous), nous montrons que le recours à la psi s'inscrit à la croisée d'une histoire longue de recours à la main-d'œuvre étrangère et d'une histoire plus récente des transformations du modèle productif. En insistant sur les mobilités de la main-d'œuvre concernée, notre ambition est alors d'éclairer, dans une première partie, l'évolution des différentes formes de migration de travail et la manière dont celles-ci structurent les marchés du travail. Nous insistons ensuite, dans une deuxième partie, sur la manière dont l'introduction de cette forme d'emploi accompagne les transformations des modes de production et de l'organisation productive des chantiers : elle accentue les segmentations des collectifs de travail préexistantes du fait d'un recours structurel à la sous-traitance. Enfin, dans une troisième et dernière partie, nous interrogeons les spécificités de cette forme de mobilisation d'une main-d'œuvre étrangère. En effet, au regard notamment de la place de la régulation étatique et de la capacité des employeurs à contrôler la mobilité du travail, elle se distingue des formes plus connues de la migration de travail.

Encadré n° 1 : matériaux et méthodologie

Cet article s'appuie sur une enquête collective portant sur les motifs, les pratiques et l'institutionnalisation du recours au détachement dans deux secteurs (le bâtiment et les travaux publics [btp] et l'industrie). Elle repose sur trois terrains d'enquête : une analyse du détachement dans le bassin industriel de Saint-Nazaire, et plus spécifiquement dans l'industrie navale (volet sur lequel s'appuie l'article) ; une étude sur le détachement dans le secteur du btp, et une analyse multiscale de la régulation du travail détaché (Union européenne [ue], administration centrale, administrations décentralisée et déconcentrée). Le présent article s'appuie plus spécifiquement sur une quarantaine d'entretiens menés auprès de salariés et de dirigeants

d'entreprises, retraités ou non, d'acteurs publics (Inspection du travail, Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales [urssaf], Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités [dreets], Communautés d'agglomération, etc.), de syndicalistes, ou encore de membres de sociétés d'histoire locale. Cet article repose également sur une exploitation de données issues du Système d'information sur les prestations de services internationales (si-psi), qui enregistre les déclarations obligatoires remplies par les entreprises étrangères détachant des salariés sur le territoire français.

Le détachement, pilier d'une réorganisation productive

À Saint-Nazaire, comme dans de nombreux bassins industriels, le recours à une main-d'œuvre exogène au monde ouvrier local ou à la France est ancien. Deux caractéristiques spécifiques méritent d'être soulignées. Premièrement, cette mobilisation s'articule à des besoins cycliques et intermittents en main-d'œuvre selon la situation économique du secteur. Ces aléas tiennent à l'organisation du travail de construction d'un navire ainsi qu'à des évolutions technologiques et productives propres à l'histoire des chantiers navals. Deuxièmement, il existe une tension entre logique de production mondialisée, typique des grands groupes industriels, et volonté politique de maintenir au moins une partie de l'activité productive, devenue un symbole de la souveraineté industrielle nationale. *Les Chantiers de l'Atlantique* ne sont pas un grand groupe industriel transnational classique : son activité se déroule (dans une large mesure) à Saint-Nazaire, où se situe l'infrastructure — aujourd'hui titanesque — permettant la construction des navires. La délocalisation de la production est donc forcément

limitée malgré un contexte de concurrence internationale intense. Restent alors les institutions de la « *délocalisation sur place* »¹³.

L'activité de construction et de réparation navale est, par nature, cyclique et séquencée. L'ouvrage dépend des commandes de navires passées entre les chantiers et les armateurs. Par ailleurs, la construction d'un navire ne nécessite pas la présence de tous les métiers de la construction navale au même moment : en simplifiant à l'excès, il faut des « tôliers » pour faire la coque, puis des professionnels qui installent des câbles et élèvent des cloisons et, à la fin, des décorateurs. Dès lors, il n'est pas possible de mobiliser une même main-d'œuvre de façon continue, les chantiers connaissant nécessairement de longs moments de creux pour certaines activités et, au contraire, des moments de forte mobilisation. Les chantiers navals ont ainsi toujours fait appel à une main-d'œuvre intermittente et mobile pour suivre les fluctuations de la demande¹⁴.

Des années 1950 jusqu'au début des années 1970, l'activité est stable et la main-d'œuvre française. Les chantiers de Saint-Nazaire se spécialisent dans la fabrication de pétroliers. La taille des navires suit la croissance de la demande en pétrole, ce qui requiert une adaptation constante de l'outil de production et un accroissement de la main-d'œuvre mobilisée. Au-delà du monde ouvrier nazairien, les chantiers font appel aux Briérons, du nom du marais qui jouxte la commune. À l'origine, cette main-d'œuvre ne dépend pas exclusivement de l'emploi industriel puisqu'elle est engagée dans des formes de pluriactivité (notamment piscicole et agricole en Brière), à l'image des trajectoires ouvrières inscrites dans le monde

13. TERRAY, Emmanuel, *op. cit.*

14. PLOUVIEZ, David, "Le marché du travail des ouvriers de la construction navale", in : BARTOLOTTI, Fabien ; BUTI, Gilbert ; DAUMALIN, Xavier ; RAVEUX, Olivier (sous la direction de), *Les outils de l'activité portuaire maritime en Europe méditerranéenne et atlantique, XVII^e-XX^e siècle*, Aix en Provence : Presses universitaires de Provence, 2021, pp. 99-114.

paysan¹⁵. Face à la constitution de cette population ouvrière jugée réticente à la tâche et trop vindicative, les chantiers recrutent hors du territoire, dans le monde rural breton et vendéen¹⁶. Alors que d'autres secteurs industriels recourent pour une part importante de leurs effectifs aux travailleurs étrangers, soit *via* le recrutement sur place (grâce à la régularisation), soit *via* des mécanismes de recrutement dans les pays d'origine¹⁷, les chantiers navals conservent une main-d'œuvre principalement nationale sans recours institué à l'immigration coloniale et/ou postcoloniale.

La crise du pétrole qui, à partir de 1973, met un coup d'arrêt à la construction de pétroliers, se traduit à Saint-Nazaire par une baisse continue des effectifs : de 12 000 salariés en 1950, l'on passe à 6 000 salariés chantiers dans les années 1970¹⁸. Dans les années 1980, la concurrence internationale exercée par les chantiers asiatiques, notamment japonais, rend tangible l'éventualité d'une fermeture des *Chantiers de l'Atlantique*, menacés du même sort que plusieurs chantiers européens et français (Dunkerque et La Ciotat ferment respectivement en 1986 et 1989). Dans le même temps, les règles de la concurrence européenne proscrivent les subventions directes¹⁹.

La direction des *Chantiers de l'Atlantique* s'oriente alors vers la construction de paquebots de croisière. Elle entame ainsi une spécialisation qui implique de mobiliser de nouvelles activités (aménagement, aération, isolation...) et donc de

15. MISCHI, Julian, "Des 'paysans' chez les cheminots. Sorties partielles de l'agriculture et logiques distinctives en milieu industriel", *Sociétés contemporaines*, n° 96, 2015, pp. 109-136 ; ROINSARD, Nicolas, art. cité.

16. RÉAULT, Jacky, art. cité.

17. GAY, Vincent, Pour la dignité. Ouvriers immigrés et conflits sociaux dans les années 1980, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2021, 328 p.

18. REY, Frédéric, Le dialogue social territorial à Saint-Nazaire, Monographie, 2007, 154 p.

19. WARLOUZET, Laurent, "The Collapse of the French Shipyard of Dunkirk and EEC State-Aid Control (1977–86)", *Business History*, Vol. 62, No. 5, 2020, pp. 858-878.

nouveaux corps de métiers²⁰. Dès lors, l'entreprise met en place une politique de recrutement fondée sur des canaux de main-d'œuvre exogène. De ce fait, la tension entre conservation d'une activité locale et ajustement à la compétition internationale conduit progressivement à la segmentation des activités productives et au recours accru à la sous-traitance.

Le développement de la sous-traitance repose en premier lieu sur une logique de « sous-traitance de fourniture »²¹. Celle-ci donne lieu à l'achat et à la livraison de pièces produites en dehors du territoire, comme c'était déjà le cas de la propulsion et des moteurs. En second lieu, la sous-traitance renvoie à une logique de « compétences ». Elle consiste à passer des marchés avec des sociétés distinctes des chantiers, voire extérieures au territoire, qui se déplacent sur le site pour modeler le navire. C'est le cas de la climatisation et des aménagements intérieurs tels que les décorations de luxe inspirées du modèle hôtelier : différents « armements » qui n'étaient pas nécessaires sur les pétroliers. En dernier lieu, il existe également des logiques de « charge » qui vont impulser un recours accru à la sous-traitance. C'est notamment le cas en matière d'électricité ou de peinture. Dans ce domaine, les compétences existent sur le territoire et même au sein des effectifs des *Chantiers de l'Atlantique*, mais la superficie des espaces à aménager est telle que ces postes sont rapidement sous-traités pour augmenter le nombre de travailleurs.

20. La construction de navires de croisière n'était pas une complète nouveauté, de célèbres paquebots tels que le *France*, ou le *Normandie* avant lui, étant déjà sortis des cales des chantiers de Saint-Nazaire. Toutefois, ces réalisations n'avaient pas donné lieu à une sédimentation des savoir-faire sur le territoire. Dans les années 1980 tout était à reconstruire.

21. Bernard Chaillou appelle « sous-traitance fourniture » la configuration dans laquelle l'entreprise sous-traitante définit elle-même les moyens utilisés pour effectuer le travail : « Il s'agit d'ailleurs bien souvent d'anciens sous-traitants qui étaient d'abord spécialisés dans la réalisation d'un certain type de pièces remplissant une fonction bien précise ». Voir : CHAILLOU, Bernard, « Définition et typologie de la sous-traitance », *Revue économique*, vol. 28, n° 2, 1977, pp. 262-285.

Un réseau de sous-traitants se constitue ainsi progressivement dans le bassin de Saint-Nazaire. Il est composé à la fois de petites et moyennes entreprises (pme) locales ou étrangères spécialisées, de filiales de grands groupes nationaux industriels ou du btp, ainsi que de filiales de groupes internationaux qui interviennent sur d'autres chantiers navals dans le monde. Cette mutation productive trouve son acmé au début des années 2000, lorsque les chantiers entament la construction du plus grand paquebot de l'époque : le *Queen Mary 2*, commandé en 1998 par la société britannique *Cunard* et livré en 2003. La construction de ce navire est marquée par le recours à des sous-traitants de plus en plus internationalisés et à une main-d'œuvre moins rémunérée et moins protégée, provenant de toutes les régions du monde et évoluant très largement sous le régime du détachement²².

La dynamique enclenchée par cette commande très médiatisée correspond au début d'une nouvelle ère d'un point de vue gestionnaire. Élaboré en 1998 et mené par Patrick Boissier, PDG d'alors, le plan CAP21 (« *Construire l'avenir pour le XXI^e siècle* ») a trois objectifs : doubler la production, baisser les coûts de production d'un tiers et s'affranchir des commandes publiques²³. Concrètement, le plan confirme le resserrement de l'activité sur ce qui devient progressivement le cœur de métier des *Chantiers de l'Atlantique* (conception et travail sur la coque métallique), mais également la planification et la coordination qu'implique le recours accentué à la sous-traitance pour le reste des opérations. Pour autant, cette orientation ne se fait pas sans accrocs, notamment pour le noyau des « ouvriers chantiers », directement exposés à cette concurrence internationale, suscitant ainsi des

22. FERRÉ, Nathalie, "ALSTOM, roi de la sous-traitance", *Plein droit*, n° 61, juin 2004, pp. 28-32.

23. ROINSARD, Nicolas, art. cité.

« tensions » entre groupes d'ouvriers de statuts d'emploi différents :

« Dans les tensions qui nous ont été relatées, c[e n]'est pas de l'injustice, mais parfois un salarié [des] Chantiers par rapport à un salarié sous-traitant [...] le matériel de sécurité, les conditions de vestiaire ne sont pas les mêmes. Donc, sur le site même, et c'est là sans doute qu'il faut qu'on continue à agir, [il y a] des grosses différences [...]. Ce qui provoque des tensions parce que sur un même site vous pouvez avoir des gens qui ont droit à un vestiaire, pas de vestiaire, du matos de qualité, pas de matos de qualité »²⁴.

Dans le cadre de cette profonde réorganisation productive, l'internationalisation du recrutement est encouragée afin de réduire les coûts. En témoigne un courrier devenu célèbre, diffusé par la direction des chantiers en octobre 2001 et intitulé « montage exotique ». Ce dernier invite les sous-traitants historiques des chantiers à faire appel à des entreprises étrangères, tout en exigeant une baisse des coûts de 10 %²⁵. Cela sera d'autant plus aisé que les discussions au niveau européen sur la mobilité des travailleurs fournissent désormais un cadre favorable à ces reconfigurations : la directive du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services (96/71/CE) permet de faire appel à des travailleurs étrangers, moins rémunérés en pratique et mobilisables à la demande.

La pérennisation du détachement

L'utilisation du travail détaché s'inscrit dans une organisation productive caractérisée par un vaste recours à la sous-

24. Entretien avec un représentant de la section CFDT des Chantiers de l'Atlantique, printemps 2022.

25. Comme l'expliquera le dirigeant d'une de ces entreprises sous-traitantes des chantiers navals au tribunal de grande instance de Nantes, dans l'affaire dite du "Paquebot Musica" (ordonnance de non-lieu, Cour d'appel de Rennes, le 12 juillet 2014).

traitance, dans le sillage des mutations contemporaines des productions industrielles²⁶. Aussi, la délégation de la prise en charge de la main-d'œuvre étrangère *via* la prestation de services internationale relève de formes « d'externalisation des risques » aussi bien économiques, organisationnels que légaux²⁷. *In fine*, outre son moindre coût, ce dispositif permet de répondre de manière particulièrement efficace aux exigences productives du donneur d'ordre pour s'ajuster à la concurrence internationale : intensifier le travail, adapter le procès de production aux fluctuations de l'activité, disposer dans la durée d'une main-d'œuvre « temporaire »²⁸.

Sous l'œil des Chantiers, déléguer en réduisant les risques

À partir des années 2010, les chantiers navals cherchent à définir une stratégie d'achat de prestations pour répondre aux lourdes critiques concernant le travail détaché. Les années 2000 — marquées par la construction du *Queen Mary 2* — ont en effet été le théâtre de plusieurs conflits et scandales impliquant des sous-traitants étrangers²⁹. Il s'agit alors de réguler ce que les enquêtés n'hésitent pas à qualifier de « Far West » pour désigner le recours au détachement. Cela passe

26. GORGEU, Armelle ; MATHIEU, René ; PIALOUX, Michel, *Organisation du travail et gestion de la main-d'œuvre dans la filière automobile*, Paris : Éd. La Documentation française, 1998, 133 p. ; DURAND, Jean-Pierre, *La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui: flux tendu et servitude volontaire*, Paris : Éd. du Seuil, 2012, 400 p. ; WEIL, David, *The Fissured Workplace – Why Work Became So Bad for So Many and What Can Be Done to Improve It*, Cambridge (Massachusetts): Harvard University Press, 2014, 424 p.

27. CHAUVIN, Sébastien ; JOUNIN, Nicolas, "L'externalisation des illégalités. Ethnographie des usages du travail 'temporaire' à Paris et Chicago", in : BARBE, Noël ; WEBER, Florence (sous la direction de), *Les paradoxes de l'économie informelle : à qui profitent les règles ?*, Paris : Éd. Karthala, 2010, pp. 113-138.

28. Aujourd'hui, s'il y a autour de 3 500 "salariés chantiers", dont 1 000 cadres, 1 500 techniciens et agents de maîtrise et 1 000 ouvriers, près de 9 000 personnes badgent à présent chaque jour, ce qui en dit long sur la place prise par la sous-traitance.

29. Sur ces conflits, voir le documentaire *Un monde moderne* de Sabrina Malek et Arnaud Soulier, 2004, 84 min, France.

par l'élaboration de différentes procédures plus ou moins formalisées ayant pour but de stabiliser les relations entre les sous-traitants des chantiers et leurs propres prestataires. L'objectif est de limiter les dysfonctionnements qui nuisent à l'organisation de la production (éviter les défaillances d'entreprises ou la trop faible qualité de la prestation achetée), mais également à l'image des chantiers. Cette normalisation du recours aux travailleurs détachés emprunte la voie de la pérennisation des liens de sous-traitance, rendue possible par la stabilisation économique que connaît l'entreprise.

En effet, à partir des années 2010, le carnet de commande s'allonge. L'investissement suit. Les chantiers livrent un navire tous les 18 mois, puis tous les 12 mois, et désormais tous les six mois. Le caractère cyclique de l'activité, qui justifiait le recours à une main-d'œuvre externalisée, s'amenuise. Toutefois, plutôt que de remettre en cause l'organisation des chaînes de sous-traitance, cette situation nouvelle va participer à stabiliser la configuration en place. Ainsi, lorsque Giovanni S., gérant italien d'une entreprise sous-traitante directe des chantiers, arrive en 2017 pour consolider l'organisation de son entreprise à Saint-Nazaire, les contrats sont assurés jusqu'en 2027. Mais cette stabilisation s'accompagne pour les prestataires d'une forte augmentation de la pression exercée par le donneur d'ordre. En cela, l'organisation de la production des navires est caractéristique de l'exercice du « *contrôle à distance* » du travail par le capital³⁰.

Le modèle est donc le suivant : les chantiers sous-traitent, par l'intermédiaire d'un appel d'offres, la majeure partie de la production d'un navire sous forme de lots à un premier cercle d'entreprises sous-traitantes, dites de « rang 1 ». Celles-ci sont triées sur le volet non seulement pour leurs savoir-faire,

30. CINGOLANI, Patrick, La colonisation du quotidien. Dans les laboratoires du capitalisme de plateforme, Paris : Éd. Amsterdam, 2021, 220 p.

mais également pour la solidité de leur assise financière et leur capacité de coordination de leurs propres sous-traitants. En effet, elles délèguent elles-mêmes tout ou partie de la production dont elles ont la charge à des entreprises dites de « rang 2 », qui peuvent à leur tour faire appel à des entreprises dites de « rang 3 »³¹. Mais pour les *Chantiers de l'Atlantique*, cette délégation en cascade n'est pas pour autant synonyme de perte de contrôle sur l'organisation de la production. Les différents responsables de travaux des chantiers supervisent en permanence l'avancement de visu, presque au jour le jour, et s'assurent du rendement et des délais prévus par la contractualisation de « jalons » réguliers, dont le non-respect entraîne des pénalités financières (mais aussi de nature à nuire à la réputation des entreprises mises en cause). S'il s'avère que le « réalisé » ne correspond pas aux prévisions contractuelles, le sous-traitant est mis sous pression pour rattraper le retard, à ses frais. Concrètement, cela se traduit dans le quotidien des entrepreneurs par « 30 mails par jour et autant de coup de fils pour dire la même chose ! », comme nous le confie au printemps 2022 Édouard E., chef d'une entreprise sous-traitante de rang 2.

De rang en rang, l'œil des chantiers ne disparaît pas. Ce sont les marges de négociation qui s'amenuisent. L'exercice à tous les échelons des exigences de la contraintes productive — par le contrôle inquisiteur du rang supérieur sur le prestataire de rang inférieur — et de la contrainte marchande — par la mise en concurrence des sous-traitants — à chaque rang, rend incontournable une réduction de l'ensemble des postes de dépenses, au premier rang desquels les frais de personnel.

« Pourquoi on sous-traite ? Tes salariés, tu dois les loger, t'occuper de la bureaucratie de tout le monde... D'abord donc pour des raisons de bureaucratie. Ensuite, pour des raisons

31. Le détachement étant par définition une prestation de sous-traitance, les chantiers n'emploient jamais directement les travailleurs détachés, qui sont plus nombreux à mesure que l'on descend dans la chaîne de sous-traitance.

de budget : tu as un prix au m² et ça [ne] bouge pas. Quelquefois, quand tu sous-traites, tu fais que le management, la surveillance. Toi tu [connais] les heures, mais c'est lui qui gère les effectifs. Toi tu mets la pression, toutes les semaines, pour qu'il reste dans les jalons. La même chose que je fais avec les sous-traitants, les chantiers le font avec moi »³².

Le détachement constitue toutefois, pour le donneur d'ordre, une ressource qui présente des risques juridiques : pour faire face à l'intensité du travail exigée et à la pression sur les délais, le contournement de la législation du travail fait figure de solution³³. Comme dans le recours au travail temporaire, le recours à la psi permet de sous-traiter d'un même coup les risques juridiques qu'implique le devoir de vigilance. La contrainte juridique aux différents niveaux de sous-traitance revient ainsi à l'exercice d'une « mise en conformité » apparente (dite *compliance*) avec le droit³⁴. La nécessité semble donc avant tout de « montrer patte blanche » sur les obligations légales qui incombent aux donneurs d'ordre successifs, ce qui relève essentiellement d'impératifs bureaucratiques : vérification et traçabilité de la déclaration préalable des salariés détachés par le sous-traitant, de l'existence d'un contrat de travail, ou encore du formulaire A1 qui atteste de l'affiliation aux caisses de sécurité sociale du pays d'origine. Au prix d'un accroissement des obligations de formalisation documentaire, la responsabilité des illégalismes éventuels (fraude aux cotisations, sous-rémunération, dépassement de la durée maximale de travail hebdomadaire) est ainsi chaque fois reportée au rang suivant, à l'image des

32. Entretien réalisé au printemps 2022 avec Giovanni S., sous-traitant de rang 1.

33. VERON, Daniel, "Le travail détaché en France : usages, fraudes et difficulté à faire valoir le droit", *Connaissance de l'emploi*, n° 151, octobre 2019, pp. 1-4.

34. EDELMAN, Lauren B. ; TALES, Shauhin A., "To Comply or Not to Comply – That isn't the Question: How Organizations Construct the Meaning of Compliance", in: PARKER, Christine ; NIELSEN, Vibeke L., *Explaining Compliance. Business Responses to Regulation*, Cheltenham (UK), Northampton (USA): Edward Elgar Publishing, 2011, pp. 103-122.

pratiques de délégation de la responsabilité entre la terre et le navire dans la marine marchande³⁵. L'institutionnalisation de la sous-traitance et sa formalisation juridique impliquent ainsi des coûts de coordination qui sont en partie perceptibles dans la hausse des effectifs de cadres et de techniciens au sein des *Chantiers de l'Atlantique*.

La contrainte marchande force les sous-traitants à réduire leurs coûts, notamment en recourant à des prestataires étrangers, et donc au travail détaché. Dans la mesure où l'avantage économique propre au détachement réside avant tout dans l'intensité du travail, l'amplitude horaire et le contournement des échelles salariales conventionnelles³⁶, se produisent dès lors des effets de cliquet³⁷ qui conduisent à cristalliser des niveaux de prix qui s'imposent à l'ensemble de la chaîne de sous-traitance des chantiers.

« Le détachement, et plus largement la sous-traitance étrangère, c'est une conséquence directe de la politique des chantiers de réduction des coûts. Une fois que les sous-traitants sont apparus, certains sous-traitants locaux de rang 1 ont eu recours largement aux sous-traitants étrangers, et donc les chantiers ont fait baisser les prix, et après il n'était plus possible de répondre aux appels d'offre sans prendre des sous-traitants étrangers »³⁸.

Par effet de diffusion de la contrainte marchande, la baisse des coûts de prestation, et le niveau d'intensité du travail qui en découle, semblent s'imposer à l'ensemble des salariés

35. FLÉCHER, Claire, "Écrire l'incertitude. Le travail à bord des navires de commerce entre stabilisations, prises de risques et responsabilisations", *Sociologie du travail*, vol. 56, n° 1, janvier-mars 2014, pp. 40-63.

36. VERON, Daniel, "Le travail détaché entre mise au travail intensive et nouvelles formes de la mobilité internationale", *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 31-32, 2020, <https://doi.org/10.4000/temporalites.7802>.

37. Théorisé par l'économiste américain James Duesenberry, l'effet de cliquet désigne le fait que certaines évolutions se déroulent en sens unique. Par exemple, si les salaires augmentent en raison de l'existence d'une poussée inflationniste, ils ne diminueront pas en cas de baisse des prix.

38. Entretien réalisé au printemps 2022 avec Victor V., dirigeant d'un sous-traitant de rang 1, filiale d'un grand groupe industriel.

sous-traitants, quels que soient leur nationalité ou leur statut. Néanmoins, les conditions de travail et de rémunération n'en sont pas pour autant homogènes.

Segmentations et hiérarchisations des collectifs de travail

La pérennisation de cette « gouvernementalité à distance » des chaînes de production et du recours à une main-d'œuvre détachée *via* les liens de sous-traitance s'accompagne de formes de spécialisation des entreprises étrangères, comme le montre l'exploitation de la base de données SIPSI³⁹. Il nous est ainsi possible d'observer la durée du détachement, les nationalités représentées et la segmentation de l'emploi selon la nationalité des travailleurs.

En moyenne, la durée des missions de détachement à Saint-Nazaire a été de 168 jours entre 2016 et 2019 (ce qui est plutôt élevé si on la compare aux 84 jours de durée moyenne dans un département comme la Seine-Saint-Denis en 2019).

Figure n° 1 : Part des spécialisations nationales dans le travail détaché

Soudeurs	Menuisiers	Calorifugeurs	Métiers du nettoyage
----------	------------	---------------	----------------------

39. Cette exploitation porte sur les déclarations enregistrées entre le 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2019 dans la commune de Saint-Nazaire. Dans cette version du logiciel de déclaration, refondu depuis, aucun contrôle automatique des saisies n'est réalisé. Les différents champs sont donc libres, ce qui fragilise la qualité des données présentées. À titre d'illustration, l'emploi occupé — "soudeur" par exemple — peut être renseigné dans différentes langues, être orthographié différemment, parfois renseigné dans un autre champ, voire pas renseigné du tout. Les données présentées résultent d'un long travail de recodage. Les variations imputables à des erreurs ou des données aberrantes sont néanmoins minimisées par la taille de l'échantillon, puisque plus de 40 000 lignes ont été traitées. Toutefois, cela ne nous permet pas de proposer des analyses statistiques plus poussées et nous nous bornons à livrer quelques données descriptives.

10 % des salariés détachés dont Ukrainiens (25 %) Roumains et Bulgares (23 %) Polonais (21 %)	5 % des salariés détachés dont Italiens (38 %)	5 % des salariés détachés dont Litvaniens (75 %)	3 % des salariés détachés dont Bulgares (52 %) Grecs (43 %)
---	--	--	---

Source : Base de données si-psi

Parmi les 41 566 détachements déclarés entre janvier 2016 et juin 2019, les pays d'origine les plus représentés étaient la Roumanie et la Lituanie (environ 15 % chacun), l'Italie, l'Ukraine et la Pologne (environ 10 %), suivis de la Bulgarie (7 %), du Portugal (6 %) et de la Grèce (4 %). Par ailleurs, l'emploi ouvrier représentait près de 85 % des déclarations sur la période (charpentiers fer, soudeurs, tuyauteurs, peintres, monteurs, électriciens, calorifugeurs... pour les plus fréquents), les ingénieurs et techniciens moins de 10 %, tandis que la part des cadres s'élevait à peine à 1 % de l'ensemble⁴⁰.

Parmi les métiers ouvriers, on peut identifier de fortes spécialisations nationales. Ainsi, les soudeurs (10 % des salariés détachés déclarés⁴¹) sont pour un quart Ukrainiens, pour la plupart employés par des entreprises immatriculées dans les pays baltes, pour un autre quart Roumains ou

40. Le "petit encadrement" (superviseurs ou chefs d'équipe par exemple) représente 3 % des emplois, mais son ampleur est sans doute sous-évaluée. Il peut s'avérer difficile à distinguer lorsqu'il est lui-même porteur d'une qualification ouvrière, qui se trouve déclarée en lieu et place de la fonction d'encadrement.

41. Comme dans le nucléaire, les soudeurs constituent une part majeure des fonctions sous-traitées. Voir : THEBAUD-MONY, Annie, *L'industrie nucléaire. Sous-traitance et servitude*, Paris : Éd. Inserm/EDK, 2000, 272 p.

Bulgares, et pour un troisième quart Polonais (cf. Figure n° 1). Plus d'un tiers des menuisiers (5% de l'emploi déclaré) sont de nationalité italienne, tandis que les trois quarts des calorifugeurs sont lituaniens. Il en va de même pour le nettoyage, réalisé à près de 95 % par des travailleurs bulgares ou grecs (respectivement 52 et 43 %) ⁴². À l'inverse, certaines nationalités sont dispersées dans de nombreuses spécialités, comme ce peut être le cas des travailleurs roumains, même si ces derniers sont de moins en moins présents à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie symbolique des métiers. Enfin, à l'autre extrémité de la hiérarchie, les détachés de nationalité allemande (qui représentent 2 % du total) sont pour 50 % d'entre eux cadres, ingénieurs ou techniciens ⁴³.

De ces données administratives semble se dessiner une hiérarchie professionnelle tacite des nationalités. Les travailleurs des pays de l'est de l'Europe, *a fortiori* non-membres de l'ue comme l'Ukraine, se concentrent dans les métiers les plus pénibles et les moins qualifiés des Chantiers (sableurs, tuyauteurs, soudeurs...). Ceux des pays du sud de l'Europe, à l'exception des Grecs, se retrouvent plus volontiers dans des métiers plus « nobles » et plus qualifiés (charpentiers fer, menuisiers...). Enfin, les salariés des pays du nord de l'Europe et d'Allemagne se voient d'abord représentés chez les cadres, ingénieurs et techniciens.

Il n'est pas rare que ces segmentations soient partiellement présentées comme naturelles dans les discours des acteurs, comme on l'observe dans d'autres secteurs d'activité internationalisés et fortement hiérarchisés. Ceci transparaît

42. Le champ "sexe" des salariés est trop rarement renseigné pour pouvoir proposer un aperçu des éventuelles segmentations genrées des métiers. Toutefois, il nous a été rapporté que c'est précisément dans les métiers de l'isolation et le nettoyage, particulièrement homogènes nationalement, que la présence des femmes est la plus importante, à la différence de métiers où elles sont quasiment absentes.

43. D'après les données récoltées, à contrecourant du début des années 2000, la formalisation et la stabilisation des relations de sous-traitance avec des sociétés européennes a conduit, ces dernières années, à la diminution de la part des populations non européennes.

notamment en filigrane de certains commentaires sur des nationalités de l'Est plus « bourruées », qui elles « avalent les kilomètres » (de câbles ou de tuyaux), tandis que les Italiens sont présentés comme des travailleurs plus « raffinés », spécialistes de métiers requérant un savoir-faire plus technique (voire artistique), comme la menuiserie de luxe. Ces formes de mise en équivalence — toujours pratiques et contextuelles — entre origines et qualifications participent de la stabilisation d'univers du travail fortement segmentés, où les nationalités d'origine des travailleurs expriment aussi des différences de conditions de travail, de rémunération ou de statut⁴⁴.

Le détachement accentue les segmentations des collectifs de travail du fait d'un recours structurel à cette sous-traitance en cascade, tout en laissant exister un noyau dur d'ouvriers chantiers qui tend à apparaître comme le dernier segment d'un monde ouvrier protégé⁴⁵.

Une migration de travail hors du contrôle étatique ?

L'usage structurel du détachement dans la construction de navires a ainsi contribué à façonner une organisation productive au sein de laquelle la main-d'œuvre étrangère apparaît incontournable. Dès lors, cette configuration interroge les spécificités, continuités ou divergences du détachement par rapport aux autres formes historiques d'organisation et de régulation de l'immigration de travail.

Parce que le régime du détachement est un maillon de la chaîne de sous-traitance, il a pour particularité de donner aux

44. JOUNIN, Nicolas, "Humiliations ordinaires et contestations silencieuses. La situation des travailleurs précaires des chantiers", *Sociétés contemporaines*, n° 70, 2008, pp. 25-43 ; FLÉCHER, Claire, "Les marins de commerce, des professionnels des flux internationaux très ancrés dans le national", *Critique internationale*, n° 81, octobre-décembre 2018, pp. 43-61.

45. SEILLER, Pauline, art. cité.

employeurs l'initiative du recours à la main-d'œuvre étrangère, tout en dessaisissant largement les pouvoirs publics des possibilités de contrôle des flux de main-d'œuvre. Ce principe de laissez-faire n'est certes pas inédit ; il s'inscrit dans une histoire longue des politiques migratoires qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, et malgré des tentatives de régulation, laissent aux employeurs une grande marge de manœuvre quant au choix des critères de sélection et au volume de main-d'œuvre étrangère à faire venir sur le territoire national. Cependant, officiellement, ces formes d'introduction de main-d'œuvre largement déléguées aux employeurs avaient disparu au milieu des années 1970. Si l'on pouvait déjà douter de la réalité de la « fermeture » des frontières à l'immigration de travail, notamment en raison de l'importance du travail des migrants sans papiers dans l'économie⁴⁶, force est de constater que le détachement apparaît pleinement comme une modalité visant à importer de la main-d'œuvre étrangère.

Deux principes fondateurs de l'ue — la libre circulation des travailleurs d'une part et la libre circulation des services de l'autre — rendent possible cette politique d'immigration de travail⁴⁷. Les ressortissants européens peuvent franchir les frontières internes, travailler et résider sans entrave au sein de l'ue. De façon générale les administrations nationales ne régulent pas leurs accès au marché du travail. Dès lors, la mobilité des salariés détachés est entièrement subordonnée à la prestation de services contractualisée entre deux entreprises, ainsi qu'à la relation salariale qui les lie à leur employeur dans le pays d'origine. Lorsque le détachement concerne des ressortissants d'États tiers en situation régulière

46. MORICE, Alain ; POTOT, Swanie (sous la direction de), De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat, Paris : Éd. Karthala, 2010, 336 p.

47. Il resterait à analyser le rôle joué par ces migrants essentiellement européens dans le succès du détachement.

dans un pays de l'ue, leur titre de séjour suffit pour franchir les frontières internes de l'ue, mais ces derniers doivent solliciter un visa de long séjour auprès des représentations consulaires françaises dans le pays de départ si leur séjour excède 90 jours. Une fois obtenu, ils peuvent franchir les frontières internes de l'ue et travailler légalement dans le cadre de leur mission en France. Selon un fonctionnaire de la préfecture⁴⁸, dans le cas où la durée du contrat de détachement excéderait un an, ils se voient délivrer un titre de séjour de façon « *quasiment automatique* » après des vérifications de forme par les services de la préfecture. Le détachement permet donc également de recruter une main-d'œuvre extracommunautaire en s'affranchissant des conditions drastiques d'obtention de visa de travail⁴⁹. Ainsi, l'introduction de main-d'œuvre étrangère *via* le détachement échappe aux formes de contrôle — *a priori* comme *a posteriori* — de la part des services administratifs spécialisés dans la régulation de l'entrée et du séjour des étrangers. Dans un contexte de durcissement constant des conditions d'accès au séjour et au travail régulier, le travail détaché n'est ainsi pas contrôlé par les acteurs préfectoraux pourtant (sur)mobilisés par le contrôle de l'immigration⁵⁰.

Ce désintéret des services préfectoraux est tout à fait cohérent avec l'esprit de la législation en vigueur à la fois au niveau européen et national : la mobilité est déterminée par la prestation de services, ce qui renvoie dès lors la régulation du

48. Entretien avec un fonctionnaire de la préfecture de Loire-Atlantique, printemps 2022.

49. Au regard des mêmes données traitées, si à Saint-Nazaire les extracommunautaires représentent 15 % des effectifs (pour l'essentiel Ukrainiens, qui en composent à eux seuls 10 %), d'autres secteurs comme l'agriculture semblent particulièrement consommateurs d'une main-d'œuvre non-européenne. Voir : CASTRACANI, Lucio ; DÉCOSSE, Frédéric ; MORENO NIETO, Juana, "Les travailleurs détachés dans l'agriculture provençale", *La nouvelle revue du travail*, n° 18, 2021, <https://doi.org/10.4000/nrt.8378>.

50. Ce désintéret des services préfectoraux locaux ne doit pas être généralisé, puisque dans le secteur agricole, ces derniers sont beaucoup plus mobilisés pour contrôler la situation administrative des travailleurs détachés (voir dans ce numéro l'entretien avec Paul Ramackers).

détachement au champ administratif du ministère du Travail ou des organismes de sécurité sociale. Or, du côté des services de contrôle de la législation du travail, un décalage apparaît de manière flagrante entre les objectifs fixés à l'échelle nationale en matière de lutte contre le travail illégal⁵¹ avec au premier chef la fraude au détachement⁵², et les moyens mis en œuvre au niveau local pour assurer les contrôles. Non sans frustration, l'Inspection du travail se juge empêchée d'intervenir comme elle le devrait lorsque le droit du travail semble manifestement dévoyé⁵³, tandis que l'urssaf peine à s'assurer que les cotisations sont bien versées aux organismes des pays d'immatriculation⁵⁴.

Ainsi, le détachement participe à la structuration d'un marché du travail européen fortement segmenté, au sein duquel les mobilités sont contrôlées par les employeurs, qui s'affranchissent à la fois d'une régulation administrative des mouvements de main-d'œuvre, et, dans une large mesure, des réglementations du droit du travail.

Conclusion

Souvent présentée comme une forme exemplaire ou dévoyée de « dumping social » au sein du territoire européen, le détachement n'est cependant pas uniquement pour les employeurs une manière légale d'éviter les contributions aux

51. Pour une discussion sur l'introduction législative du terme "travail illégal", à la fin des années 1990, à la croisée du droit administratif des étrangers, du droit social et du travail, pour remplacer celui de "travail clandestin" associé dans les représentations à l'irrégularité du séjour des salariés, alors même que cette infraction représente une minorité des infractions visées, voir : MARIE, Claude-Valentin, "A quoi sert l'emploi des étrangers ?", in : FASSIN, Didier ; MORICE, Alain ; QUIMINAL, Catherine (sous la direction de), *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris : Éd. La Découverte, 1997, pp. 145-175.

52. DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL, *Plan national de lutte contre le travail illégal (2019-2021)*, Paris : Direction générale du travail, mars 2022, tomes 1 et 2 (45 et 202 p.).

53. VERON, Daniel, art. cité.

54. GUICHAOUA, Hervé, "La sacralisation du certificat de détachement devient un obstacle à la lutte contre le travail illégal et le dumping social (acte 3). À propos des arrêts Ryanair et City Jet de la Cour de cassation", *Le droit ouvrier*, n° 844, novembre 2018, pp. 669-683.

systèmes de protection sociale. Analyser le détachement comme forme d'introduction de main-d'œuvre étrangère permet d'en saisir la spécificité dans une histoire longue de la migration de travail.

Le développement du recours au détachement sur les chantiers navals de Saint-Nazaire s'inscrit dans des transformations plus larges de la construction navale et de l'industrie dans son ensemble, qui trouvent un contexte réglementaire au niveau européen favorable à ces évolutions. Si les propriétés organisationnelles du détachement sont caractéristiques de la sous-traitance (ajustement au plus près des fluctuations des besoins de main-d'œuvre, réduction des rémunérations, externalisation des risques, éclatement des collectifs de travail, etc.), cette forme de mobilisation de la main-d'œuvre permet toutefois une intensification de ces processus, et notamment de l'astreinte au travail.

Dès lors, le travail détaché a pris une place centrale dans l'organisation pyramidale des Chantiers fondée sur une mise en concurrence des sous-traitants, à tous les échelons, et sur une contractualisation d'objectifs productifs extrêmement exigeants du point de vue du budget et des délais. Cette configuration, qui intensifie contrainte marchande et contrainte productive sur l'ensemble de la chaîne, constitue le registre de justification pour présenter le recours aux entreprises sous-traitantes étrangères comme incontournable. Progressivement, la stabilisation de cet écosystème du détachement engendre une pérennisation de la présence d'entreprises étrangères, et donc la consolidation de segmentations professionnelles, parfois essentialisées dans des appartenances nationales.

Cette transformation touche enfin le territoire et son peuplement : les logiques productives de recrutement alimentent une histoire migratoire qui façonne la ville et sa population. Alors que le détachement est censé évacuer la question de « l'installation » pérenne de ces ouvriers

étrangers, il existe des formes d'appropriation du territoire, voire d'établissement à long terme de ces travailleurs, qui relèvent des dynamiques classiques de la migration de travail⁵⁵. Ces processus contribuent de ce fait à la recomposition d'une classe ouvrière avec ses strates et ses tensions.

55. VERON, Daniel, art. cité.